



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Président FSPC

„Inversons la tendance !“

Depuis l'introduction des paiements directs dans les années 90, les changements ont été nombreux pour l'agriculture suisse. Entre 1983 et 2024, le paysage agricole a été fondamentalement revu : beaucoup moins de céréales, davantage de diversité dans les assolements et apparition des surfaces de promotion de la biodiversité (cf. article suivant).

La baisse des prix de nos produits et la libéralisation des marchés ont été accompagnées et partiellement compensées par les paiements directs. Le travail de bureau a augmenté, tout comme le progrès technique et la mécanisation.

Comme dans toute évolution, il y a du mieux mais aussi du moins bien. Sans juger en détail des effets de l'évolution de la politique agricole, il faut constater que l'agronomie (donc l'aspect de production) a été remplacée par une approche sociétale plus globale. Les consommateurs, les citoyens, les politiciens, les organisations environnementales : tout le monde a son mot à dire sur les pratiques agricoles.

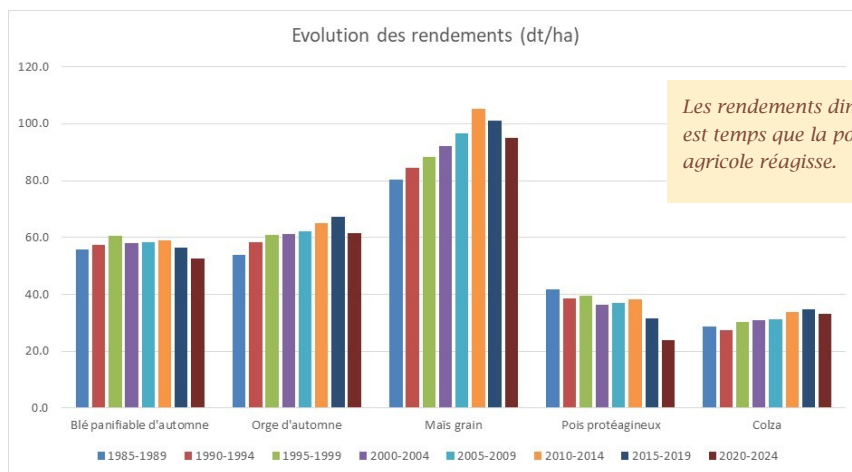
Le productivisme a laissé la place à une forte écologisation de l'agriculture, avec pour conséquence une stabilisation voire une baisse des rendements. Pour le blé, le rendement moyen à l'hectare a ainsi diminué d'environ 3 décimètres entre les années huitante et aujourd'hui. Dans la même période, nos variétés suisses sont devenues plus résistantes aux maladies.

Nous constatons cependant que les incitations de la politique agricole font de plus en plus passer la production de denrées alimentaires au second plan, alors que les enjeux au niveau de l'auto-provisionnement croissent. Il est donc grand temps d'en tenir compte et d'inverser la tendance dans la PA 2030 !

Fritz Glauser

Evolution des surfaces et des rendements

Une statistique sur le long terme de l'évolution des surfaces et des rendements permet de faire le point sur la production de denrées alimentaires.



Les rendements diminuent. Il est temps que la politique agricole réagisse.

Entre 1985 et 2023, les cultures mises en place sur les terres ouvertes ainsi que leurs rendements ont fortement évolué. Si la surface globale des terres ouvertes est revenue au niveau de 1980 (environ 275'000 ha), de grands changements dans l'assolement ont eu lieu.

A chaque diminution de surface d'une culture, la question se pose de l'utilisation des surfaces. Qu'est-ce qui progresse si l'orge diminue, par exemple ?

Les évolutions les plus marquantes sont visibles pour les cultures suivantes :

	Surface 1983 (ha)	Surface 2024 (ha)	Evolution (ha)
Céréales fourragères et panifiables, sans le maïs	176767	141370	- 35398
Pommes de terre	23514	10703	- 12811
Soja	0	3079	+ 3079
Jachères	0	3191	+ 3191
Légumineuses	250	4739	+ 4488
Haies, bosquets et berges boisées	0	5603	+ 5603
Tournesol	0	6359	+ 6359
Maïs	37398	47140	+ 9742
Colza	12575	25339	+ 12764

La perte de surfaces de céréales a été compensée par d'autres cultures, mais également par des éléments écologiques. Les assolements se sont diversifiés.

Au niveau des rendements, la situation est préoccupante. Mise à part le maïs et l'orge, qui bénéficient du progrès génétique et d'une augmentation de rendement régulière, les autres cultures stagnent, voire régressent au fil des années. Quatre phénomènes principaux expliquent cette évolution :

- Les conditions météorologiques défavorables, qui pénalisent fortement les rendements certains années
- L'augmentation de la part d'extenso, qui atteint 80 % pour les pois protéagineux, 70 % pour les céréales panifiables et 20 % pour le colza
- Une fumure azotée restrictive dans le Suisse-Bilanz et des normes qui ne sont pas adaptées à l'évolution génétique des variétés
- Une protection des plantes de plus en plus limitée au niveau de l'utilisation de produits phytosanitaires

Comme la baisse de rendement n'est pas entièrement compensée par une augmentation des surfaces, notamment pour les céréales, les volumes de production

régressent, ce qui pénalise notre approvisionnement en matières premières indigènes.

Afin d'assurer notre approvisionnement dans un contexte international de plus en plus tendu, la politique agricole devra :

- Remettre l'agronomie au centre des réflexions et proposer des mesures qui promeuvent la production de denrées alimentaires
- Adapter les normes de fumure au potentiel des cultures
- Garantir une protection des plantes suffisante par un accès à des produits phytosanitaires efficaces et diversifiés
- Eviter des taxes incitatives sur les engrais et les produits phytosanitaires, qui donneraient de fausses incitations au niveau de la production (augmentation inutile des coûts et diminution de la production)
- Garantir un niveau de protection à la frontière suffisant, sur les matières premières et les produits transformés, pour assurer un revenu décent aux producteurs et une compétitivité de la filière agro-alimentaire suisse.

Pierre-Yves Perrin

Regarde bien en achetant du pain

Après une période de transition d'un an, le pays de production devra être déclaré par écrit à partir du 1er février 2025 pour le pain et les produits de boulangerie fine vendus en vrac. Cela s'applique aux pains chez les grands distributeurs, aux sandwichs dans les stations-service, aux corbeilles de pain dans les restaurants ou encore aux petits pains dans les magasins à la ferme.

Le pays de production ne dit toutefois rien sur l'origine des matières premières. La farine peut provenir d'un autre pays et son origine ne doit pas être déclarée. Bien entendu, tous les vendeurs de pain et de produits de boulangerie fine sont libres de mettre également en avant l'origine des

matières premières, que ce soit par le biais d'un label ou simplement d'une indication de provenance dans la liste des ingrédients.

Par pays de production, on entend le pays dans lequel les produits ont été effectivement fabriqués. Ceci est particulièrement important pour les pâtons qui sont importés en Suisse et cuits ici. Dans ce cas, le pays de production n'est pas la Suisse, mais le pays d'origine. Comme l'importation de ces pâtons surgelés n'a cessé d'augmenter ces dernières années, alors que la production nationale reste stable, les produits suisses sont de plus en plus sous pression. Les marchandises importées peuvent être produites à un prix nettement plus bas et

être ensuite vendues presque au prix suisse, car jusqu'à présent, il n'était souvent pas possible de savoir clairement d'où provenaient réellement les produits. Désormais, tous les consommateurs ont le choix clair de la production qu'ils souhaitent soutenir.

Si vous achetez du pain ou en recevez au restaurant avec une salade, vérifiez l'indication de provenance. Si celle-ci n'apparaît nulle part, n'hésitez pas à demander des précisions. C'est la seule façon de soutenir la production nationale et donc l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Selon la devise « Regarde bien en achetant du pain ».

Rahel Emmenegger

